



**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU  
MUNICIPALITÉ DE CANTON DE LOW**

À une séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Canton de Low, tenue le 10 janvier 2022 à 19h00 à distance et conformément à l'arrêté ministériel concernant les séances de conseils municipaux à distance, sont présents la mairesse, Carole Robert, les conseillères Joanne Mayer, Maureen Rice, Maureen McEvoy et les conseillers Luc Thivierge, Lee Angus et Ghyslain Robert formant quorum sous la présidence de madame la mairesse.

Madame Joanne Owens, Directrice générale et greffière-trésorière est aussi présente et avise le Conseil que :

- La réunion est enregistrée tel que prescrit par la loi et que cet enregistrement sera disponible pour les citoyennes et citoyens sur le site web de la Municipalité.

**Ouverture de la séance ordinaire du 10 janvier 2022-1**

Madame la mairesse Carole Robert, ouvre la séance ordinaire à 19h04 après constatation du quorum.

**Affaires découlant de la réunion précédente - 2**

**# 01-01-2022**

**Adoption de l'ordre du jour – Séance ordinaire du 10 janvier 2022- 3**

**1- Administration**

1. Ouverture de la séance ordinaire 10 janvier 2022;
2. Affaires découlant de la réunion précédente;
3. Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 10 janvier 2022;
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 décembre 2021;
5. Reporter l'adoption du procès-verbal de la 1<sup>e</sup> séance extraordinaire du 20 décembre 2021(18h30)
6. Adoption du procès-verbal de la 2<sup>e</sup> séance extraordinaire du 20 décembre 2021(19h00) (Dépôt rapport finances 2020);
7. Dépôt du rapport de madame la Mairesse ;
8. Dépôt du rapport du comité d'administration;
9. Acceptation des comptes à payer du 22 novembre au 21 décembre 2021;
10. Assurances cybernétiques 2022;
11. Cotisation annuelle des membres de la COMAQ
12. Adhésion à l'Association des dirigeants municipaux du Québec (ADMQ)
13. Avis de motion et dépôt de projet de règlement de code d'éthique et de déontologie pour les élus municipaux;
14. Avis de motion et dépôt de projet de règlement d'emprunt – Déficit de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales (\$188,301)
15. Emprunt temporaire pour financer le Programme PPA-Entretien des routes locales
16. Programme fédéral de subvention emploi étudiant;
17. Création d'un fonds dédié au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection;
18. Entente avec l'association récréative de Low, Venosta et Brennan's Hill (ARLVB)
19. Information et questions se rapportant à l'administration.

**2 - Sécurité publique**

1. Dépôt du rapport du comité de sécurité publique
2. Adhésion à l'association des chefs en sécurité incendie du Québec (AGSICQ)
3. Adhésion à l'association Canadienne des chefs de pompiers (ACCP)
4. Achat de générateur onduleur
5. Information et questions se rapportant à la sécurité publique.

**3 - Travaux publics**

1. Dépôt du rapport du comité de travaux publics;



2. Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2023
3. Mise à jour du comité ad hoc pour revoir les possibilités de développement du quai municipal et ses alentours;
4. Information et questions se rapportant aux travaux publics.

#### **4 - Environnement (Hygiène du milieu)**

1. Dépôt du rapport du comité d'environnement;
2. Avis de motion et dépôt de projet de règlement – ordures;
3. Regroupement pour la protection de l'eau de la Vallée-de-la-Gatineau;
4. Enlèvement du conteneur à déchets du quai;
5. Enlèvement des conteneurs de déchets, d'électronique, de peintures et d'huiles derrière le bureau municipal;
6. Information et questions se rapportant à l'environnement.

#### **5 - Urbanisme**

1. Dépôt du rapport du comité d'urbanisme;
2. Avis de motion et dépôt de projet de règlement numéro SQ 2021-005 (règlement municipal Low-03-2022) remplace le règlement SQ 2017-005 (R.M. Low-05-2017) règlement concernant les animaux applicable par la sûreté du Québec dans la municipalité Canton de Low et le règlement 04-2020 règlement relative à l'enregistrement des chiens;
3. Information et questions se rapportant à l'urbanisme.

#### **6 - Loisirs et culture et communications**

1. Dépôt du rapport du comité de Loisirs et culture et communication;
2. Présence électronique de la Municipalité Canton de Low
3. Information et questions se rapportant aux Loisirs, Cultures et Communications.

#### **7- Varia**

1. Appui - Demande d'intervention au ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs
2. Appui - Demande à la SEPAQ – Maintien du poste de direction de la Réserve faunique La Vérendrye

#### **8 – Correspondance**

#### **9 - Période de questions**

#### **10 - Clôture et levée de la séance ordinaire du 10 janvier 2022**

Donné à la municipalité de Canton de Low, ce 10 janvier 2022 ;

**PROPOSÉ** par conseillère Maureen Rice

**APPUYÉ** par conseiller Luc Thivierge

**ET RÉSOLU** par les membres présents du Conseil, d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 10 janvier 2022 déposé par la directrice générale et greffière-trésorière.

		Oui	Non	Abstention	Absent
<b>Carole Robert</b>	Mairesse	X			
<b>Joanne Mayer</b>	Siège # 1	X			
<b>Maureen Rice</b>	Siège # 2	X			
<b>Maureen McEvoy</b>	Siège # 3	X			
<b>Luc Thivierge</b>	Siège # 4	X			
<b>Lee Angus</b>	Siège # 5	X			
<b>Ghyslain Robert</b>	Siège # 6	X			

**Adoptée**

# 02-01-2022

#### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 DÉCEMBRE 2021 - 4**

**PROPOSÉ** par conseillère Joanne Mayer

**APPUYÉ** par conseillère Maureen Rice



**ET RÉSOLU** par les membres présents du Conseil, d'adopter le procès-verbal de la 1<sup>e</sup> séance extraordinaire du 6 décembre 2021;

		Oui	Non	Abstention	Absent
<b>Carole Robert</b>	Mairesse	X			
<b>Joanne Mayer</b>	Siège # 1	X			
<b>Maureen Rice</b>	Siège # 2	X			
<b>Maureen McEvoy</b>	Siège # 3	X			
<b>Luc Thivierge</b>	Siège # 4	X			
<b>Lee Angus</b>	Siège # 5	X			
<b>Ghyslain Robert</b>	Siège # 6	X			

**Adoptée**

# 03-01-2022

**REPORTER L'ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 1<sup>e</sup> SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 20 DÉCEMBRE 2021 (18H30) - 5**

**PROPOSÉ** par conseillère Joanne Mayer  
**APPUYÉ** par conseillère Maureen Rice

**ET RÉSOLU** par les membres présents du Conseil, de reporter l'adoption du procès-verbal de la 1<sup>e</sup> séance extraordinaire du 20 décembre 2021 (18h30) à février afin que les données fiscales soient incluses dans la résolution, 'Augmentation de salaire – employés'.

		Oui	Non	Abstention	Absent
<b>Carole Robert</b>	Mairesse	X			
<b>Joanne Mayer</b>	Siège # 1	X			
<b>Maureen Rice</b>	Siège # 2	X			
<b>Maureen McEvoy</b>	Siège # 3	X			
<b>Luc Thivierge</b>	Siège # 4	X			
<b>Lee Angus</b>	Siège # 5	X			
<b>Ghyslain Robert</b>	Siège # 6	X			

**Adoptée**

# 04-01-2022

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 2<sup>e</sup> SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 20 DÉCEMBRE 2021 (19H00) (Dépôt rapport finances 2020) - 6**

**PROPOSÉ** par conseiller Luc Thivierge  
**APPUYÉ** par conseiller Lee Angus

**ET RÉSOLU** par les membres présents du Conseil, d'adopter le procès-verbal de la 2<sup>e</sup> séance extraordinaire du 20 décembre 2021 (19h00);

		Oui	Non	Abstention	Absent
<b>Carole Robert</b>	Mairesse	X			
<b>Joanne Mayer</b>	Siège # 1	X			
<b>Maureen Rice</b>	Siège # 2	X			
<b>Maureen McEvoy</b>	Siège # 3	X			
<b>Luc Thivierge</b>	Siège # 4	X			
<b>Lee Angus</b>	Siège # 5	X			
<b>Ghyslain Robert</b>	Siège # 6	X			

**Adoptée**

**DÉPÔT DU RAPPORT DE MADAME LA MAIRESSE – 7**

Madame la Mairesse dépose son rapport

**DÉPÔT DU RAPPORT DU COMITÉ D'ADMINISTRATION – 8**

Comité d'administration dépose leur rapport

# 05-01-2022



**ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER DU 22 NOVEMBRE 2021 AU 21  
DÉCEMBRE 2021- 9**

Fournisseur	Total	Description
<b>Chèques à sortir</b>		
CTM (Centre de téléphone mobile)	91.98 \$	Temps d'onde Ste-Marie RCCVH (facture du 1 déc 2021)
	23.00 \$	Portatif VHF et 1 temps d'onde Ste-Marie RCCVH (facture du 1 déc 2021)
Core Industrial Gases	18.90 \$	Electrode holder
	135.60 \$	Location annuelle (torch kit tanks)
CRSBP de l'Outaouais	5 942.83 \$	Cotisation 2022
DHC Avocats	285.72 \$	Honoraires juridiques
Deveau Avocats	101.76 \$	Honoraires juridiques
DJL Construction	705.26 \$	Asphalte recyclée Fieldville (suite au dommage d'eau)
Les Éditions juridiques FD	577.40 \$	Fourniture pour les élections municipales
EFKL Inc. (Échantillons/Solution traitement d'eau)	2 069.55 \$	Vérification des 3 sites du 31 oct au 4 déc 2021
Équipements Lourds Papineau (AEBI Schmidt)	279.62 \$	Disque tourniquet et tige pour WS 2015
Eurofins	66.58 \$	Échantillon eau Fieldville 2 nov 2021
	66.58 \$	Échantillon eau Fieldville 9 déc 2021
FQM Assurances	35 339.98 \$	Renouvellement d'assurances
Groupe CLR Exel Radio	712.85 \$	Location site La Pêche et Lac Ste-Marie - Décembre 2021
	712.85 \$	Location site La Pêche et Lac Ste-Marie - Janvier 2022
	476.25 \$	Répéteur et accessoires - Bail 48 mois - Janvier 2022
	487.93 \$	Radios mobiles et portatifs - Bail location 48 mois - Janvier 2022
Groupe DL informatique	289.05 \$	Facturation mensuel - Décembre 2021
InServio Inc.	183.96 \$	Frais mensuel pour utilisation de l'application CitCom (Janvier 2022)
Kelly Auto Parts	68.53 \$	Quincaillerie pour garage
	386.57 \$	Pièces et réparation WS 2018
	331.18 \$	Fournitures pour divers camion

Konica Minolta	249.14 \$	Photocopieurs rental / loyer du 1 au 31 janvier 2022
Laurentide Re/Sources Inc.	39.55 \$	RDD Organiques (oct 2021)
Luc Rochon	226.74 \$	Fournitures pour camions incendie 416-216-616
Mazout G. Bélanger Inc.	1 003.13 \$	Diesel - 19 nov 2021 au 29 ch. Paugan
	275.30 \$	essence sans plomb 19 nov 2021 au 29 ch. Paugan
	143.42 \$	Diesel - 19 nov 2021 au 7 Principal
	2 189.94 \$	Diesel - 10 déc 2021 au 29 ch. Paugan
	455.31 \$	Mazout #2 - 10 déc 2021 au 7 Principal (pour chauffage)
	199.37 \$	Diesel - 10 déc 2021 au 7 principal
	146.18 \$	Mazout #2 - 17 déc 2021 au 7 Principal (pour chauffage)
	566.33 \$	Diesel - 17 déc 2021 au 29 ch. Paugan
	841.66 \$	Sans plomb - 17 déc 2021 au 29 Paugan
MRC des Collines-de-l'Outaouais	4 874.43 \$	Coupons de novembre
MRC Vallée-de-La-Gatineau	205.60 \$	Formation et examen 2 pompiers
Municipalité de Kababazua	119.00 \$	Entraide incendie du 28 nov 2021 80 ch. Du Lac Bernard - ce montant sera refacturé à la municipalité de La Pêche
Municipalité de Val-des-Monts	750.00 \$	Entraide pompier 5 sept 2021 au 6 ch. Martindale
PG Solutions	523.14 \$	Impartition décembre 2021
	1 943.08 \$	Impartition au 23 nov 2021
Pneux K & S Kelly	1 268.18 \$	Pneus pour F150 2021 (voirie)
Pneus Lavoie	10 419.58 \$	2018 & 2015 WS tires
Québec Municipal	350.67 \$	Abonnement annuel 2022-2023
Raymond Chabot Grant Thornton	6 898.50 \$	Honoraires pour états financiers au 31 déc 2020
	1 724.63 \$	Facture finale
Revenu Québec	82.10 \$	Remise gouvernementale - 2 x 41.05, soit pour les périodes du 7 au 20 nov et du 5 au 18 déc 2021
Revenu Québec	236.06 \$	Remise gouvernementale
Riobec	118.24 \$	Masques N95 pour caserne
Sani Gear	68.42 \$	Nettoyage et inspection des vêtements pompier (Bunker)
SEAO-Constructo	49.50 \$	Avis Cueillette déchets, matières organiques, recyclage et matériaux secs et encombrant



Simon Parisien Inc.	2 069.55 \$	Visites, rondes des 3 stations, échantillonnage, rapports et transport (du 3 au 31 oct au 4 nov 2021)
Staples	7.69 \$	Papeterie
	110.66 \$	Papeterie
Supérieur Propane	1 442.43 \$	Propane au garage municipal du 25 nov
	1 664.11 \$	Propane au garage municipal du 13 déc
Ville de Gatineau	467.88 \$	Frais analyse laboratoire - octobre 2021
<b>TOTAL DES CHÈQUES À SORTIR</b>	<b>91 083.45 \$</b>	

<b>Chèques déjà sortis durant le mois</b>		
fournisseur	Total	description
# 4978 - Poste Canada	97.75 \$	Médiaposte pour distribution nouvel horaire ordure et recyclage
# 5025 - Michel Lemieux	300.00 \$	Frais cellulaire juillet à décembre 2021
# 5028 - Hydro-Québec	193.28 \$	Remboursement taxes payées en trop
# 5030 - Ass. Rec. LVBH	900.00 \$	Don au Centre du jour
# 5031 - Ass. Rec. LVBH	4 750.00 \$	Don Association LVBH
# 5032 - Éric & Jean Legros	77 737.83 \$	Déneigement Secteurs 1 et 2 & Petits chemins (paiements 1 de 4 des années 2021-2022)
# 5033 - Andrew McKay	685.92 \$	Remboursement taxes payées en trop
<b>TOTAL des chèques déjà sortis durant le mois</b>	<b>84 664.78 \$</b>	

<b>Incompressibles</b>		
fournisseur	Total	description
Remises gouvernementales sur salaire	14 190.25 \$	Remise pour le mois de novembre 2021
	5 004.95 \$	
Remises gouvernementales sur salaire	4 387.87 \$	Remise pour le mois de décembre 2021
	12 635.13 \$	
SSQ Vie (assurance collective des employés)	5 213.46 \$	Remise Décembre 2021



Formules Municipales Inc. No 4614-R-MST (FLA 756)

RREMQ	3 018.18 \$	Remise décembre 2021
Hydro Québec	535.07 \$	(#compte 299 001 199 684) 29 ch. Pagan - Facturation du 27 oct au 27 déc 2021
	82.14 \$	(#compte 299 055 881 922) 4B ch. d'Amour (bibliothèque) - Facturation du 29 oct au 29 déc 2021
	1 925.35 \$	(#compte 299 001 199 874) 400 Route 105 - Facture du du 29 oct au 29 déc 2021
	1 658.87 \$	(#compte 299 001 199 759) 7 ch. Principale / Aqueduc - Facture du 29 oct au 29 déc 2021
	196.18 \$	(# compte 299 001 199 791) 7 ch. Principale / Caserne - Facture du 29 oct au 29 déc 2021
	908.55 \$	(#compte 299 001 199 718) 4A ch. d'Amour - Facturation du 29 oct au 29 déc 2021
	366.75 \$	(#compte: 299 078 522 156) Éclairage public (rues) - Facturation novembre 2021
BELL Canada	462.55 \$	Bureau municipal - du 4 déc au 3 janv
	93.80 \$	Garage (voirie) - du 4 déc au 3 janv
	82.13 \$	Station de pompage Low - du 4 déc au 3 janv
	82.13 \$	Low fire station - du 4 déc au 3 janv
Bell Mobilité	137.83 \$	<u>20.58\$</u> - Frais mensuels octobre 2021 modem 8193602522 - Bureau municipal
		<u>48.25\$</u> - Frais mensuels octobre 2021 cell urgence voirie
		<u>34.50\$</u> - Frais mensuels octobre 2021 partage modem radio La Pêche
		<u>34.50\$</u> - Frais mensuels septembre 2021 partage modem radio Lac Ste-Marie
Visa voirie **0018	- \$	Aucune dépense
Visa Incendie **1016	30.32 \$	Essence pour pompe portative
	329.34 \$	Équipement pour 116 (radiateur, chargeur et cordes extension)
Visa admin **7014	27.68 \$	Subway - Repas élection
	64.33 \$	Subway - Repas élection
	22.60 \$	Frais mensuel Storm Internet 1 au 30 déc 2021 - Web Hosting & Mail aliasing



	22.98 \$	Adobe Acropro Subs	
	38.84 \$	Amazone - Papeterie	
	1.00 \$	Registre Foncier	
	4.00 \$	Registre Foncier	
	14.00 \$	Registre Foncier	
	23.00 \$	Zoom - 18 nov au 17 déc 2021	
	5.00 \$	Registre Foncier	
<b>TOTAL des incompressibles</b>	<b>51 564.28 \$</b>		

<b>Total des factures pour les chèques à sortir</b>	<b>91 083.45 \$</b>
<b>Total des factures pour les chèques que nous avons déjà sortis</b>	<b>84 664.78 \$</b>
<b>Total des incompressibles</b>	<b>51 564.28 \$</b>
<b>TOTAL CHÈQUES ET INCOMPRESSIBLES</b>	<b>227 312.51 \$</b>

<b>Factures paiement direct</b>		
GBL Merchant fees	44.49 \$	Frais mensuel fixe pour la machine Interac
Mensualité Western Star 2018	3 931.97 \$	Paiement mensuel du Western Star 2018
Lenevo (1 du mois) 378.70\$ and 59.77\$	438.37 \$	
Frais Desjardins pour SPC (montant différent chaque mois)	28.50 \$	Frais mensuel pour les paiements de taxes en ligne
Remboursement Prêt-1 (prêt à terme)	333.22 \$	<b>Solde au 31 déc 2021: 375,130.27\$</b> On rembourse les intérêts sur un prêt à terme qu'on se sert en attendant le remboursement des montants TECQ - Prêt échue le 13 août 2022



RBC crédit bail (4 du mois)	3 811.57 \$	Paiement mensuel du Backhoe 2021 - Rés. 223-10-2021 - échue 4 oct. 2028 (lien pour les documents à la colonne de gauche)
Mensualité Niveleuse 2018	5 769.93 \$	
Bail - Hitachi Capital Canada (15 du mois)	1 994.15 \$	Paiement mensuel - camionnettes
CIBC MEBP FEE	25.28 \$	Frais mensuel pour les paiements de taxes en ligne
<b>TOTAL DES PAIEMENTS DIRECTS</b>	<b>16 377.48 \$</b>	

<b>LES SALAIRES</b>	
21 nov au 4 déc 2021	14 863.41 \$
5 au 18 déc 2021	18 973.60 \$
<b>TOTAL DES SALAIRES</b>	<b>33 837.01 \$</b>

<b>GRAND TOTAL DES DÉPENSES DU MOIS</b>	<b>277 527.00 \$</b>
---	----------------------

ATTENDU QUE la liste des comptes à payer pour la présente séance a été vérifiée par madame la Mairesse ;

PAR CONSÉQUENT, il est

**PROPOSÉ** par conseillère Joanne Mayer  
**APPUYÉ** par conseillère Maureen Rice

**ET RÉSOLU** par les membres présents du Conseil, d'approuver les comptes à payer tel avec changements demandé et corrections par la directrice générale et greffière-trésorière au montant de **277 527.00 \$**

		Oui	Non	Abstention	Absent
<b>Carole Robert</b>	Mairesse	X			
<b>Joanne Mayer</b>	Siège # 1	X			
<b>Maureen Rice</b>	Siège # 2	X			
<b>Maureen McEvoy</b>	Siège # 3	X			
<b>Luc Thivierge</b>	Siège # 4	X			
<b>Lee Angus</b>	Siège # 5	X			
<b>Ghyslain Robert</b>	Siège # 6	X			

**Adoptée**

**# 06-01-2022**  
**ASSURANCES CYBERRISQUES 2022 – 10**

ATTENDU la résolution 270-12-2021 pour renouveler l'assurance MMQ pour la municipalité pour l'année 2022;

ATTENDU l'ajout de l'assurance cyberrisques;

ATTENDU le prime pour l'assurance cyberrisques est \$1200 pour l'année 2022 non 1000\$;



**PAR CONSÉQUENT**, il est

**PROPOSÉ** par conseiller Luc Thivierge  
**APPUYÉ** par conseillère Joanne Mayer

**ET RÉSOLU** par les membres présents du conseil autorisé les frais de 200\$ de plus pour l'Option B – Assurance des cyber risques pour un valeur total de 1200.00\$ plus taxes pour la couverture cyberrisques et non \$1000.

		Oui	Non	Abstention	Absent
<b>Carole Robert</b>	Mairesse	X			
<b>Joanne Mayer</b>	Siège # 1	X			
<b>Maureen Rice</b>	Siège # 2	X			
<b>Maureen McEvoy</b>	Siège # 3	X			
<b>Luc Thivierge</b>	Siège # 4	X			
<b>Lee Angus</b>	Siège # 5	X			
<b>Ghyslain Robert</b>	Siège # 6	X			

**Adoptée**

**# 07-01-2022**

**COTISATION ANNUELLE DES MEMBRES DE LA COMAQ - 11**

**ATTENDU QUE** la Corporation des officiers municipaux agréés du Québec (COMAQ) offre annuellement un vaste programme de formation à ses membres, non-membres et partenaires, touchant ainsi plus de 2000 gestionnaires municipaux à la grandeur du Québec;

**ATTENDU QUE** les services et les formations offerts par le COMAQ se sont avérés de grande valeur;

**PAR CONSÉQUENT**, il est

**PROPOSÉ** par conseiller Luc Thivierge  
**APPUYÉ** par conseillère Maureen McEvoy

**ET RÉSOLU** par les membres présents du Conseil de renouveler l'adhésion de la Directrice générale à Corporation des officiers municipaux agréés du Québec (COMAQ) pour 545\$ + taxes (626.61\$).

**QUE** le poste budgétaire 01 13000 494 soit affecté de cette dépense.

		Oui	Non	Abstention	Absent
<b>Carole Robert</b>	Mairesse	X			
<b>Joanne Mayer</b>	Siège # 1	X			
<b>Maureen Rice</b>	Siège # 2	X			
<b>Maureen McEvoy</b>	Siège # 3	X			
<b>Luc Thivierge</b>	Siège # 4	X			
<b>Lee Angus</b>	Siège # 5	X			
<b>Ghyslain Robert</b>	Siège # 6	X			

**Adoptée**

**# 08-01-2022**

**ADHÉSION À L'ASSOCIATION DES DIRIGEANTS MUNICIPAUX DU QUÉBEC (ADMQ) - 12**

**ATTENDU QUE** l'Association des dirigeants municipaux du Québec (ADMQ) est le plus important regroupement de gestionnaires municipaux du Québec;

**ATTENDU QUE** les services et les formations offerts par l'ADMQ se sont avérés de grande valeur;

**PAR CONSÉQUENT**, il est

**PROPOSÉ** par conseiller Luc Thivierge  
**APPUYÉ** par conseillère Maureen McEvoy



**ET RÉSOLU** par les membres présents du Conseil d'approuver l'adhésion de la Directrice générale à l'Association des dirigeants municipaux du Québec (ADMQ) pour 495\$ +taxes (569.13\$).

**QUE** le poste budgétaire 01 13000 494 soit affecté de cette dépense.

		Oui	Non	Abstention	Absent
<b>Carole Robert</b>	Mairesse	X			
<b>Joanne Mayer</b>	Siège # 1	X			
<b>Maureen Rice</b>	Siège # 2	X			
<b>Maureen McEvoy</b>	Siège # 3	X			
<b>Luc Thivierge</b>	Siège # 4	X			
<b>Lee Angus</b>	Siège # 5	X			
<b>Ghyslain Robert</b>	Siège # 6	X			

**Adoptée**

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET DE RÈGLEMENT DE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE POUR LES ÉLUS MUNICIPAUX - 13**

La Mairesse Carole Robert

- Donne avis de motion, qu'il sera adopté, à la prochaine séance ordinaire, le règlement numéro 01-2022 concernant le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la municipalité Canton de Low;
- Dépose le projet du règlement numéro 01-2022 intitulé *Le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la municipalité Canton de Low*

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET DE RÈGLEMENT D'EMPRUNT – DÉFICIT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE À DES FINS FISCALES - 14**

Étant donné que les travaux effectués sur le chemin Martindale en 2020 dans le cadre du programme Redressement infrastructures routes locales (RIRL) ont créé un déficit à court terme dans le budget de fonctionnement, car la partie couverte par la municipalité n'a pas pu être entièrement couverte par un règlement d'emprunt étant donné que les travaux étaient déjà terminés.

Attendu que le ministère des Finances a recommandé d'attendre la clôture de l'exercice financier et de demander un règlement d'emprunt en fonction du déficit créé par les travaux.

Étant donné que les finances 2020 ont été déposées, la municipalité est maintenant en mesure de demander un règlement d'emprunt pour couvrir le déficit de fonctionnement de l'exercice sur la base du montant vérifié de 1+88 301 \$.

La Mairesse Carole Robert

- Donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 02-2022 décrétant un emprunt pour 188,301\$ pour combler le déficit de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales;
- Dépose le projet du règlement numéro 02-2022 intitulé *Règlement d'emprunt – déficit de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales*

**# 10-01-2022**

**EMPRUNT TEMPORAIRE POUR FINANCER LE PROGRAMME PAVL-ENTRETIEN DES ROUTES LOCALES-15**

**ATTENDU QUE** la municipalité Canton de Low a été accorder 524,845\$ pour l'année 2021 dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) Volet Entretien des routes locales (ERL) du ministère des transports;

**ATTENDU QUE** le montant ne sera pas déposé avant la fin février 2022;

**ATTENDU QUE** cette dépense ne nécessite pas de prêt à long terme, décrété par règlement d'emprunt, puisque la somme sera versée comptant, à court terme, à la municipalité ;



**ATTENDU QUE** l'article 1093 du Code municipal du Québec permet aux municipalités de décréter par résolutions des emprunts temporaires ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité a demandé des conditions de prêt à court terme pour un montant de 524,845\$ de deux institutions financières : La Caisse populaire Desjardins et la Banque Nationale afin d'effectuer un emprunt temporaire en attendant le versement du PAVL-ERL;

**ATTENDU QUE** la Caisse Populaire Desjardins de Gracefield a offert les meilleures conditions de prêt avec un taux 2.8%, dans lequel les intérêts ne sont appliqués qu'au montant avancé selon les besoins, (le taux est sujet à changement avec le Banque du Canada) pour une durée maximum de 12 mois et des frais de 250.00 \$;

**PAR CONSÉQUENT**, il est

**PROPOSÉ** par conseillère Joanne Mayer  
**APPUYÉ** par conseiller Ghyslain Robert

**ET RÉSOLU** par les membres présents du Conseil, d'autoriser la mairesse, Carole Robert et la directrice générale et greffière-trésorière Joanne Owens, à signer pour et au nom de la Municipalité Canton de Low, tous les documents requis à cette fin avec la Caisse Populaire Desjardins de Gracefield.

		Oui	Non	Abstention	Absent
<b>Carole Robert</b>	Mairesse	X			
<b>Joanne Mayer</b>	Siège # 1	X			
<b>Maureen Rice</b>	Siège # 2	X			
<b>Maureen McEvoy</b>	Siège # 3	X			
<b>Luc Thivierge</b>	Siège # 4	X			
<b>Lee Angus</b>	Siège # 5	X			
<b>Ghyslain Robert</b>	Siège # 6	X			

**Adoptée**

**# 09-01-2022**

**PROGRAMME FÉDÉRAL DE SUBVENTION EMPLOI ÉTUDIANT - 16**

**ATTENDU QUE** le programme fédéral de subvention Emploi Étudiant sera en vigueur pour les organismes qui désirent s'en prévaloir ;

**ATTENDU QUE** le programme couvre 50% des salaires;

**ATTENDU QUE** la municipalité aurait besoin de 4 étudiants

- 1 - Parcs et loisirs
- 1 - bibliothèque
- 1 - voirie
- 1 - urbanisme;

**PAR CONSÉQUENT**, il est

**PROPOSÉ** par conseiller Luc Thivierge  
**APPUYÉ** par conseillère Maureen Rice

**ET RÉSOLU** par les membres présents du conseil d'autoriser une demande à Emploi Été Canada pour quatre (4) postes;

**QUE** la rémunération de ces étudiants soit de 13.50 \$ par heure (salaire minimum);

**QUE** le directrice générale et la Mairesse soient autorisées à signer tous documents relatifs à cette subvention.



		Oui	Non	Abstention	Absent
<b>Carole Robert</b>	Mairesse	X			
<b>Joanne Mayer</b>	Siège # 1	X			
<b>Maureen Rice</b>	Siège # 2	X			
<b>Maureen McEvoy</b>	Siège # 3	X			
<b>Luc Thivierge</b>	Siège # 4	X			
<b>Lee Angus</b>	Siège # 5	X			
<b>Ghyslain Robert</b>	Siège # 6	X			

**Adoptée**

**# 11-01-2022**

**CRÉATION D'UN FONDS DÉDIÉ AU FINANCEMENT DES DÉPENSES LIÉES À LA TENUE D'UNE ÉLECTION – 17**

**ATTENDU QUE** le projet de loi 49, Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la Loi sur l'éthique et la bonne conduite en matière municipale et diverses dispositions législatives (SQ 2021, c. 31), est entré en vigueur le 5 novembre 2021 ;

**ATTENDU QUE**, à compter du 1er janvier 2022, les municipalités doivent constituer, conformément aux articles 278.1 et 278.2 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (LERM), un fonds dédié au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection;

**ATTENDU QUE**, conformément à la loi, le conseil doit annuellement affecter les sommes

**PAR CONSÉQUENT**, il est

**PROPOSÉ** par conseiller Luc Thivierge

**APPUYÉ** par conseillère Joanne Mayer

**ET RÉSOLU** par les membres présents du Conseil de créer un fonds dédié au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection ;

**QUE** ce fonds sera constitué des sommes allouées annuellement par le conseil, tel que prévu à l'article 278.2 de la LERM ;

**D'ATTRIBUER** au fonds dédié au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection la somme de 15,000\$ pour l'exercice financier 2022 ;

**QUE** ce montant soit pris du fonds général pour l'exercice financier.

		Oui	Non	Abstention	Absent
<b>Carole Robert</b>	Mairesse	X			
<b>Joanne Mayer</b>	Siège # 1	X			
<b>Maureen Rice</b>	Siège # 2	X			
<b>Maureen McEvoy</b>	Siège # 3	X			
<b>Luc Thivierge</b>	Siège # 4	X			
<b>Lee Angus</b>	Siège # 5	X			
<b>Ghyslain Robert</b>	Siège # 6	X			

**Adoptée**

**# 12-01-2022**

**ENTENTE AVEC L'ASSOCIATION RÉCRÉATIVE DE LOW, VENOSTA ET BRENNAN'S HILL INC (L'ARLVB)-18**

**ATTENDU QUE** le projet d'entente de location avec L' Association récréative de Low, Venosta et Brennan's Hill Inc (l'ARLVB);

**PAR CONSÉQUENT**, il est

**PROPOSÉ** par conseillère Joanne Mayer

**APPUYÉ** par conseillère Maureen McEvoy



**ET RÉSOLU** par les membres présents du Conseil d'autoriser la Directrice générale de signer le contrat présenter avec L'ARLVB et autorise le paiement de de 6000.00 \$ pour location de la salle Héritage et 400.00 \$ pour la ligne téléphonique de la bibliothèque pour un total de **6,400.00\$** ; un paiement le 1 juin 2022 de 3,200.00 \$ et un 2<sup>e</sup> paiement le 1 novembre 2022 de 3,200.00 \$ ;

**ET d'affecter** le compte 02 13000 511 pour la location de la salle Héritage; et le compte 02 70230 331 pour les frais de téléphone (bibliothèque).

		Oui	Non	Abstention	Absent
<b>Carole Robert</b>	Mairesse	X			
<b>Joanne Mayer</b>	Siège # 1	X			
<b>Maureen Rice</b>	Siège # 2	X			
<b>Maureen McEvoy</b>	Siège # 3	X			
<b>Luc Thivierge</b>	Siège # 4	X			
<b>Lee Angus</b>	Siège # 5	X			
<b>Ghyslain Robert</b>	Siège # 6	X			

**Adoptée**

**INFORMATION ET QUESTIONS SE RAPPORTANT À L'ADMINISTRATION – 19**

**2- SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**DÉPÔT DU RAPPORT DU COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE -1**

Le rapport est déposé par la conseillère madame Maureen Rice

# 13-01-2022

**ADHÉSION À L'ASSOCIATION DES CHEFS EN SÉCURITÉ INCENDIE DU QUÉBEC (AGSICQ) - 2**

**ATTENDU** la demande des services sécurité publique et incendie ;

**PAR CONSÉQUENT**, il est

**PROPOSÉ** par conseiller Luc Thivierge  
**APPUYÉ** par conseillère Maureen Rice

**ET RÉSOLU** par les membres présents du conseil d'autoriser la dépense de 280\$ + taxes (321,93\$ taxes incluses) chacun (pour un montant total de 643.86\$) pour l'année 2022 pour que le chef pompier et le chef pompier adjoint adhèrent à l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec (AGSICQ).

**QUE** le poste budgétaire 02 22000 494 soit affecté de cette dépense.

		Oui	Non	Abstention	Absent
<b>Carole Robert</b>	Mairesse	X			
<b>Joanne Mayer</b>	Siège # 1	X			
<b>Maureen Rice</b>	Siège # 2	X			
<b>Maureen McEvoy</b>	Siège # 3	X			
<b>Luc Thivierge</b>	Siège # 4	X			
<b>Lee Angus</b>	Siège # 5	X			
<b>Ghyslain Robert</b>	Siège # 6	X			

**Adoptée**



# 14-01-2022

**ADHÉSION À L'ASSOCIATION CANADIENNE DES CHEFS DE  
POMPIERS (ACCP) - 3**

ATTENDU la demande des services sécurité publique et incendie ;

PAR CONSÉQUENT, il est

PROPOSÉ par conseiller Ghyslain Robert

APPUYÉ par conseillère Maureen Rice

ET RÉSOLU par les membres présents du conseil d'autoriser la dépense de 300\$ + taxes (344.93\$) pour l'année 2022 pour que le chef pompier adhère à L'association Canadienne des chefs de pompiers (ACCP).

QUE le poste budgétaire 02 22000 494 soit affecté de cette dépense.

		Oui	Non	Abstention	Absent
Carole Robert	Mairesse	X			
Joanne Mayer	Siège # 1	X			
Maureen Rice	Siège # 2	X			
Maureen McEvoy	Siège # 3	X			
Luc Thivierge	Siège # 4	X			
Lee Angus	Siège # 5	X			
Ghyslain Robert	Siège # 6	X			

Adoptée

# 15-01-2022

**ACHAT DE GÉNÉRATEUR ONDULEUR - 4**

ATTENDU la demande des services sécurité publique et incendie ;

PAR CONSÉQUENT, il est

PROPOSÉ par conseillère Joanne Mayer

APPUYÉ par conseillère Maureen Rice

ET RÉSOLU par les membres présents du conseil d'autoriser la dépense d'un maximum de 3000\$ + taxes pour l'année l'achat d'un générateur onduleur.

		Oui	Non	Abstention	Absent
Carole Robert	Mairesse	X			
Joanne Mayer	Siège # 1	X			
Maureen Rice	Siège # 2	X			
Maureen McEvoy	Siège # 3	X			
Luc Thivierge	Siège # 4	X			
Lee Angus	Siège # 5	X			
Ghyslain Robert	Siège # 6	X			

Adoptée

**INFORMATION ET QUESTIONS SE RAPPORTANT À LA  
SÉCURITÉ PUBLIQUE - 5**

**3- TRAVAUX PUBLICS**

**DÉPÔT DU RAPPORT DU COMITÉ DES TRAVAUX PUBLICS -1**

Le rapport est déposé par monsieur le conseiller Ghyslain Robert

# 16-01-2022

**PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA  
CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECO) 2019-2023 - 2**



**ATTENDU QUE** la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

**ATTENDU QUE** la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

**PAR CONSÉQUENT**, il est

**PROPOSÉ** par conseillère Joanne Mayer  
**APPUYÉ** par conseillère Luc Thivierge

**ET RÉSOLU** par les membres présents du conseil que :

- La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;
- La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux n°2 et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme, **un montant total de 256,750\$**;
- La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution.
  - La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux n°2 comporte des coûts réalisés véridiques ainsi que des prévisions de coûts des travaux admissibles.

		Oui	Non	Abstention	Absent
<b>Carole Robert</b>	Mairesse	X			
<b>Joanne Mayer</b>	Siège # 1	X			
<b>Maureen Rice</b>	Siège # 2	X			
<b>Maureen McEvoy</b>	Siège # 3	X			
<b>Luc Thivierge</b>	Siège # 4	X			
<b>Lee Angus</b>	Siège # 5	X			
<b>Ghyslain Robert</b>	Siège # 6	X			

**Adoptée**

**# 17-01-2022**

**MISE À JOUR DU COMITÉ AD HOC POUR REVOIR LES  
POSSIBILITÉS DE DÉVELOPPEMENT DU QUAI MUNICIPAL ET  
SES ALENTOURS - 3**

**ATTENDU** l'intérêt de la municipalité à revoir le développement du quai municipal et ses alentours;

**PAR CONSÉQUENT**, il est

**PROPOSÉ** par conseillère Joanne Mayer  
**APPUYÉ** par conseillère Maureen Rice

**ET RÉSOLU** par les membres présents du conseil d'autoriser les conseillers, Maureen Rice, Maureen McEvoy, Lee Angus et dirigé par



conseiller Ghyslain Robert à former un comité ad hoc, incluant des citoyens, pour revoir le développement du quai municipal et ses alentours.

**QUE** le Conseil autorise tous membres du Conseil à participer au comité ad hoc.

		Oui	Non	Abstention	Absent
<b>Carole Robert</b>	Mairesse	X			
<b>Joanne Mayer</b>	Siège # 1	X			
<b>Maureen Rice</b>	Siège # 2	X			
<b>Maureen McEvoy</b>	Siège # 3	X			
<b>Luc Thivierge</b>	Siège # 4	X			
<b>Lee Angus</b>	Siège # 5	X			
<b>Ghyslain Robert</b>	Siège # 6	X			

**Adoptée**

#### **INFORMATION ET QUESTIONS SE RAPPORTANT AUX TRAVAUX PUBLICS - 4**

##### **4- ENVIRONNEMENT (Hygiène du milieu)**

##### **DÉPÔT DU RAPPORT DU COMITÉ DE L'ENVIRONNEMENT -1**

Le rapport est déposé par le conseiller Luc Thivierge

##### **AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET DE RÈGLEMENT – REPLACENT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 05-2018 CONCERNANT LA SALUBRITÉ ET L'ENLÈVEMENT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES ET RECYCLAGE - 2**

Conseiller Luc Thivierge, par la présente :

- Donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 04-2022 remplace le règlement numéro 05-2018 concernant la salubrité et l'enlèvement des matières résiduelles et recyclage;
- Dépose le projet du règlement numéro 04-2022 remplace le règlement numéro 05-2018 concernant la salubrité et l'enlèvement des matières résiduelles et recyclage;

**# 18-01-2022**

##### **REGROUPEMENT POUR LA PROTECTION DE L'EAU DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU – 3**

**ATTENDU** le travail important que fait le Regroupement pour la protection d'eau de la Vallée-de-la-Gatineau;

**ATTENDU QUE** le Regroupement protège et met en valeur les plans d'eau, les cours d'eau et les eaux souterraines du territoire de la MRC Vallée-de-la-Gatineau, incluant la municipalité Canton de Low, afin de contribuer à la prospérité économique et à la qualité de vie de l'ensemble des citoyens;

**ATTENDU QUE** la protection des lacs et rivières doit faire partie de stratégies à long terme en développement économique et la protection de l'environnement;

**PAR CONSÉQUENT** il est

**PROPOSÉ** par conseiller Luc Thivierge

**APPUYÉ** par conseillère Maureen McEvoy

**ET RÉSOLU** par les membres présents du Conseil de renouveler son adhésion pour 250 \$ au Regroupement pour la protection d'eau de la Vallée de la Gatineau pour l'année 2022.



		Oui	Non	Abstention	Absent
<b>Carole Robert</b>	Mairesse	X			
<b>Joanne Mayer</b>	Siège # 1	X			
<b>Maureen Rice</b>	Siège # 2	X			
<b>Maureen McEvoy</b>	Siège # 3	X			
<b>Luc Thivierge</b>	Siège # 4	X			
<b>Lee Angus</b>	Siège # 5	X			
<b>Ghyslain Robert</b>	Siège # 6	X			

**Adoptée**

---

**# 19-01-2022**

**ENLÈVEMENT DU CONTENEUR À DÉCHETS DU QUAI – 4**

**ATTENDU** la faible utilisation du quai en hiver;

**ATTENDU** que le conteneur à déchets est actuellement utilisé comme dépotoir;

**PAR CONSÉQUENT** il est

**PROPOSÉ** par conseiller Luc Thivierge

**APPUYÉ** par conseillère Maureen McEvoy

**ET RÉSOLU** par les membres présents du Conseil autorise l'enlèvement du conteneur à déchets du quai pendant la saison hivernale.

		Oui	Non	Abstention	Absent
<b>Carole Robert</b>	Mairesse	X			
<b>Joanne Mayer</b>	Siège # 1	X			
<b>Maureen Rice</b>	Siège # 2	X			
<b>Maureen McEvoy</b>	Siège # 3	X			
<b>Luc Thivierge</b>	Siège # 4	X			
<b>Lee Angus</b>	Siège # 5	X			
<b>Ghyslain Robert</b>	Siège # 6	X			

**Adoptée**

---

**# 20-01-2022**

**ENLÈVEMENT DES CONTENEURS DE DÉCHETS, D'ÉLECTRONIQUE, DE PEINTURES ET D'HUILES DERRIÈRE LE BUREAU MUNICIPAL - 5**

**ATTENDU** l'ouverture de l'écocentre à Kazabazua au 11, chemin Brundtland depuis le 25 mai, 2021;

**ATTENDU QUE** l'écocentre accepte aussi plusieurs matières sans frais incluant les métaux, équipement électronique, résidus végétaux et des pneus sans jantes;

**ATTENDU QUE** le contrat d'enlèvement des déchets de la municipalité de 2022 prévoit le ramassage des gros objets 4 fois par an (2 mai, 11 juillet, 19 septembre et 7 novembre) ;

**ATTENDU QUE** le conteneur à déchets situé derrière le bureau municipal est destiné uniquement aux petits déchets de la municipalité et de la salle du patrimoine ;

**PAR CONSÉQUENT** il est

**PROPOSÉ** par conseiller Luc Thivierge

**APPUYÉ** par conseillère Maureen McEvoy



**ET RÉSOLU** par les membres présents du Conseil autorise l'enlèvement permanente des conteneurs à peinture, électroniques et huiles et de déchets dès le 28 février, 2022.

		Oui	Non	Abstention	Absent
<b>Carole Robert</b>	Mairesse	X			
<b>Joanne Mayer</b>	Siège # 1	X			
<b>Maureen Rice</b>	Siège # 2	X			
<b>Maureen McEvoy</b>	Siège # 3	X			
<b>Luc Thivierge</b>	Siège # 4	X			
<b>Lee Angus</b>	Siège # 5	X			
<b>Ghyslain Robert</b>	Siège # 6	X			

**Adoptée**

**INFORMATION ET QUESTIONS SE RAPPORTANT À L'ENVIRONNEMENT - 6**

**5- URBANISME**

**DÉPÔT DU RAPPORT DU SERVICE D'URBANISME - 1**

Le rapport est déposé par madame la conseillère Joanne Mayer

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO SQ 2021-005 (RÈGLEMENT MUNICIPAL LOW-03-2022) REMPLACENT LE RÈGLEMENT SQ 2017-005 (R.M. LOW-05-2017) RÈGLEMENT CONCERNANT LES ANIMAUX APPLICABLE PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC DANS LA MUNICIPALITÉ CANTON DE LOW ET LE RÈGLEMENT 04-2020 RÈGLEMENT RELATIVE À L'ENREGISTREMENT DES CHIENS - 2**

Conseillère Joanne Mayer, par la présente :

- Donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro SQ 2021-005 (Règlement municipal #LOW-03-2022) remplacent le règlement SQ 2017-005 (R.M. #LOW-05-2017) règlement concernant les animaux applicable par la sûreté du Québec dans la municipalité Canton de Low et le règlement 04-2020 Règlement relative à l'enregistrement des chiens;
- Dépose le projet du règlement numéro SQ 2021-005 (Règlement municipal #LOW-03-2022) Règlement concernant les animaux applicable par la sûreté du Québec dans la municipalité Canton de Low

**INFORMATION ET QUESTIONS SE RAPPORTANT À L'URBANISME - 3**

**6-LOISIRS, CULTURES ET COMMUNICATIONS**

**DÉPÔT DU RAPPORT DU COMITÉ LOISIRS, CULTURES ET COMMUNICATIONS- 1**

**# 21-01-2022**

**PRÉSENCE ÉLECTRONIQUE DE LA MUNICIPALITÉ CANTON DE LOW - 2**

**ATTENDU** l'intérêt de la municipalité de revoir et renouveler notre présence électronique, incluant notre site web, les médias sociaux et autres outils de communications disponibles à la municipalité;

**PAR CONSÉQUENT**, il est

**PROPOSÉ** par conseiller Luc Thivierge  
**APPUYÉ** par conseillère Maureen McEvoy



**ET RÉSOLU** par les membres présents du conseil d'autoriser le comité de loisirs, cultures et communications de bâtir sur le travail effectué lors du mandat précédent, dirigé par la conseillère Maureen Rice, et de revoir notre présence électronique incluant notre site web, les médias sociaux et autres outils de communications disponibles à la municipalité;

**QUE** le comité loisirs, cultures et communications communiquera avec chaque comité pour discuter des besoins en matière de contenu et de présentation;

**QUE** tous les membres du Conseil qui souhaitent participer à cette discussion communiquent avec le comité de loisirs, cultures et communications.

		Oui	Non	Abstention	Absent
<b>Carole Robert</b>	Mairesse	X			
<b>Joanne Mayer</b>	Siège # 1	X			
<b>Maureen Rice</b>	Siège # 2	X			
<b>Maureen McEvoy</b>	Siège # 3	X			
<b>Luc Thivierge</b>	Siège # 4	X			
<b>Lee Angus</b>	Siège # 5	X			
<b>Ghyslain Robert</b>	Siège # 6	X			

**Adoptée**

### **INFORMATION ET QUESTIONS SE RAPPORTANT À LOISIRS, CULTURES ET COMMUNICATIONS – 3**

#### **7 - VARIA**

**# 22-01-2022**

#### **APPUI - DEMANDE À LA SEPAQ – MAINTIEN DU POSTE DE DIRECTION DE LA RÉSERVE FAUNIQUE LA VÉRENDRYE - 1**

**ATTENDU** le départ récent du directeur de la Réserve faunique La Vérendrye – Secteur Outaouais;

**ATTENDU** l'affectation temporaire des tâches antérieurement dévolues à ce directeur à la direction du secteur Abitibi-Témiscamingue;

**ATTENDU QU'**il est primordial que le port d'attache du poste de direction dédié au secteur Outaouais de la Réserve faunique La Vérendrye demeure dans la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau;

**ATTENDU** la volonté des élus val-gatinois de demander au conseil d'administration ainsi qu'au président-directeur général de la SEPAQ de considérer l'importance de ce maintien, préalablement à de possibles analyses et modifications permanentes de la structure actuelle;

**ATTENDU** la résolution 2021-R-AG308 de la MRC Vallée-de-la-Gatineau, 'Demande à la SEPAQ – Maintien du poste de direction de la Réserve faunique La Vérendrye – Secteur Outaouais dans la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau

**PAR CONSÉQUENT** il est

**PROPOSÉ** par conseiller Luc Thivierge  
**APPUYÉ** par conseillère Joanne Mayer

**ET RÉSOLU** par les membres présents du Conseil d'appuyer la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau dans leur demande au conseil d'administration ainsi qu'au président-directeur général de la SEPAQ afin de s'assurer du maintien du port d'attache du poste de direction de la Réserve faunique La Vérendrye – Secteur Outaouais dans la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau.



		Oui	Non	Abstention	Absent
Carole Robert	Mairesse	X			
Joanne Mayer	Siège # 1	X			
Maureen Rice	Siège # 2	X			
Maureen McEvoy	Siège # 3	X			
Luc Thivierge	Siège # 4	X			
Lee Angus	Siège # 5	X			
Ghyslain Robert	Siège # 6	X			

### Adoptée

# 23-01-2022

### APPUI - DEMANDE D'INTERVENTION AU MINISTRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS - 2

**ATTENDU** les résolutions 2021-R-AG088, 2021-R-AG118, 2021-R-AG134 et 2021-R-AG252 adoptées par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau demandant notamment l'intervention du ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs, M. Pierre Dufour, quant au maintien de la base principale de la SOPFEU sur le territoire de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau;

**ATTENDU** que malgré les demandes répétées, l'implication d'un comité local d'urgence et des élu(e)s de l'Outaouais et des Laurentides ainsi que les rencontres tenues avec des représentants de la SOPFEU et du gouvernement provincial, les préoccupations adressées par les acteurs val-gatinois n'ont pas été considérées;

**ATTENDU** qu'il revient au ministre, en vertu de l'article 181 de la *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier* de « reconnaître, pour un territoire qu'il délimite, un organisme à but non lucratif à titre d'organisme de protection des forêts contre les incendies » et que cet organisme est « chargé d'organiser la protection des forêts contre les incendies pour le territoire pour lequel il est reconnu » et qu'il « accomplit sa charge en conformité avec les orientations et les directives que lui indique le ministre »

**ATTENDU** que l'article 182 de la *Loi* prévoit également que « l'organisme de protection prépare, en conformité avec les exigences du ministre, un plan d'organisation pour la prévention et l'extinction des incendies en forêt pour le territoire pour lequel il est reconnu » et que ce plan « est soumis au ministre pour approbation dans le délai fixé par ce dernier », lequel peut l'approuver avec ou sans modification;

**ATTENDU** que les articles 187.2 et 187.3 et 187.4 de la *Loi* font état des obligations de l'organisme reconnu quant à la transmission de documents financiers et de renseignements sur ses activités;

**ATTENDU** qu'il appert donc de ces dispositions que le ministre a autorisé sur l'organisation de protection reconnue, notamment en ce qui a trait au Plan d'organisation pour la prévention et l'extinction des incendies en forêt et de ses finances;

**ATTENDU** que le financement de l'organisme reconnu, la SOPFEU, est majoritairement octroyé par le gouvernement du Québec;

**ATTENDU** que le ministre peut intervenir en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par les articles 182 et suivants de la *Loi*, en réponse aux décisions prises par le conseil d'administration de la SOPFEU et des impacts de celles-ci sur le territoire actuellement desservi par la base principale de Maniwaki;

**ATTENDU** qu'il est inconcevable et inacceptable que les demandes d'intervention présentées à cet effet soient à jour demeurées sans réponse satisfaisante, laissant présumer un manque d'écoute et de volonté politique quant à une quelconque implication dans le dossier;

**ATTENDU** que le comité local d'urgence a, en juin 2021, accepté de reporter les démarches prévues dans le dossier en raison de la saison des



feux, conditionnellement à ce que les travaux demeurent en suspens pour toutes les parties, avec reprise des discussions en septembre 2021;

**ATTENDU** qu'en septembre 2021, le comité local d'urgence a malheureusement constaté que cette condition n'aurait pas été respectée et que des travaux se seraient poursuivis quant aux modifications à apporter à la structure organisationnelle de la SOPFEU, les mettant devant un fait accompli, tel qu'en fait foi la réponse adressée à M. Jean-Paul Gélinas par le directeur général de la SOPFEU, M. Éric Rousseau, le 22 novembre 2021;

**ATTENDU** que le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau se sent désabusé face aux récentes décisions prises par le gouvernement et ses organismes mandataires, ayant des impacts sur la région et face aux combats, à force non égale, qui doivent être menés;

**ATTENDU** que le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau s'adresse à nouveau au ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs, M. Pierre Dufour, à titre de ministre, mais également à titre de député du gouvernement de la CAQ, gouvernement des régions, pour lui demander d'intervenir face à la décision de la SOPFEU de transférer les opérations du Centre régional de lutte, actuellement basé à Maniwaki, vers Val-d'Or.

**ATTENDU** la résolution 2021-R-AG389 de la MRC Vallée-de-la-Gatineau, 'Demande d'intervention au ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs, M. Pierre Dufour – Article 182 de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier'

**PAR CONSÉQUENT** il est

**PROPOSÉ** par conseillère Joanne Mayer  
**APPUYÉ** par conseiller Luc Thivierge

**ET RÉSOLU** par les membres présents du Conseil d'appuyer la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau dans leur demande au ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs, M. Pierre Dufour, d'intervenir face aux récents changements de structure organisationnelle annoncés par le conseil d'administration de la SOPFEU, particulièrement en ce qui trait au transfert du CRL vers la base de Val-d'Or, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier.

		Oui	Non	Abstention	Absent
<b>Carole Robert</b>	Mairesse	X			
<b>Joanne Mayer</b>	Siège # 1	X			
<b>Maureen Rice</b>	Siège # 2	X			
<b>Maureen McEvoy</b>	Siège # 3	X			
<b>Luc Thivierge</b>	Siège # 4	X			
<b>Lee Angus</b>	Siège # 5	X			
<b>Ghyslain Robert</b>	Siège # 6	X			

**Adoptée**

## **8 - CORRESPONDANCE**

## **9 - PÉRIODE DE QUESTIONS**



# 24-01-2022

**10 - CLÔTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 JANVIER 2022**

**PROPOSÉ** par conseillère Joanne Mayer  
**APPUYÉ** par conseiller Luc Thivierge

**ET IL EST RÉSOLU** que le Conseil municipal clôture la séance ordinaire du 10 janvier 2022 à 20h36

		Oui	Non	Abstention	Absent
<b>Carole Robert</b>	Mairesse	X			
<b>Joanne Mayer</b>	Siège # 1	X			
<b>Maureen Rice</b>	Siège # 2	X			
<b>Maureen McEvoy</b>	Siège # 3	X			
<b>Luc Thivierge</b>	Siège # 4	X			
<b>Lee Angus</b>	Siège # 5	X			
<b>Ghyslain Robert</b>	Siège # 6	X			

**Adoptée**

**LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 JANVIER 2022**

Les points de l'ordre du jour étant épuisés, Madame la Mairesse, Carole Robert lèvent la séance ordinaire du 10 janvier 2022.

Joanne Owens  
Directrice générale et greffière-trésorière

Carole Robert  
Mairesse

